

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
•••••
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES
Arrondissement de PRADES
•••••

COMMUNE DE SAUTO
SAUTO-FETGES-LA CASSAGNE

ARRÊTÉ

*Tableau annuel d'avancement
au grade d'Agent de maîtrise principal.
N° P-2026-07*

Le Maire de la Commune de SAUTO :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,
VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
VU le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,
VU l'arrêté en date du 22 décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,
Sur la proposition du Secrétaire Général de Mairie,

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promovable à la date du
1- ABEL <i>Éric</i>	Agent de maîtrise - Échelon 11	1 ^{er} mai 2026

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 0 femme et 1 homme.

Total des agents inscrits sur le tableau : 0 femme et 1 homme.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

Fait à SAUTO, le 16 juin 2026.

Le Maire,
Yves RIBEILL.

Publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le : **16 JUIN 2026**

